

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DCPA 22 Rénovation du Pavillon de l'Arsenal (4e), intégrant des interventions innovantes visant à l'amélioration de la performance énergétique et à l'amélioration de l'accueil et de l'accessibilité à tous les publics – Approbation du principe de réalisation de l'opération.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de rénovation du Pavillon de l'Arsenal, intégrant des interventions innovantes visant à l'amélioration de la performance énergétique et à l'amélioration de l'accueil et de l'accessibilité à tous les publics , et le dépôt des demandes d'autorisations administratives ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement en date du 2 décembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée le principe de la réalisation de l'opération de rénovation du Pavillon de l'Arsenal, intégrant des interventions innovantes visant à l'amélioration de la performance énergétique et à l'amélioration de l'accueil et de l'accessibilité à tous les publics, 21 boulevard Morland, 75004 Paris.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires à l'opération rénovation du Pavillon de l'Arsenal, intégrant des interventions innovantes visant à l'amélioration de la performance énergétique et à l'amélioration de l'accueil et de l'accessibilité à tous les publics, 21 boulevard Morland, 75004 Paris.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à solliciter tout cofinancement auprès de tout organisme financeur pour ce projet.

Article 4 : La dépense correspondante sera constatée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2019 et ultérieurs, sous réserves de décisions de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO